

CHRONIQUE DU MOIS DE NOVEMBRE 1950

Poursuivant ses visites dans les différentes régions de la Régence, M. Louis Périllier, Résident Général de France, s'est rendu en avion du 3 au 7 novembre à Sfax, Gafsa, Tozeur et Nefta.

A Sfax, l'activité du port, en plein développement et celle de l'industrie locale tint la première place dans les visites du Résident Général. Il fut rappelé que Sfax était le premier port de la Régence, apportant à lui seul au revenu du pays une contribution plus importante que celle de tous les autres ports réunis.

L'importante usine de la S.I.A.P.E., qui doit fabriquer notamment des superphosphates à partir des phosphates locaux, a été ensuite examinée. Les travaux de construction sont déjà très avancés et, dès le mois de décembre 1950, une première cargaison de soufre destinée à la fabrication de l'acide sulfurique pourra être débarquée et stockée; le bâtiment de la centrale électrique, qui utilisera pour fonctionner la chaleur de combustion du soufre, est terminé. On peut espérer que, sauf imprévu, l'usine sera en état de marche dans le courant de l'année 1951 : elle sera alors un facteur essentiel de la prospérité économique de Sfax et du Sud.

L'activité industrielle et artisanale de plusieurs ateliers et entreprises traitant l'alfa, les éponges, etc..., celle des salines furent, entre autres, étudiées.

Au cours d'une réception à la Municipalité, plusieurs discours soulignèrent la prospérité croissante de Sfax. C'est cette prospérité qui a permis, grâce à une politique réaliste et énergique, la mise en équilibre, au niveau de 91 millions de francs, des finances municipales. La reconstruction est en bonne voie; dans un proche avenir pourront être édifiés le Théâtre Municipal et les abattoirs, des quartiers insalubres vont être aménagés, tandis que l'Hôtel de Ville sera agrandi.

Si l'on se rappelle que le port de Sfax a été presque complètement détruit en 1943 et l'activité de la ville très diminuée après la guerre, en raison de la sécheresse qui a réduit à presque rien pendant plusieurs années la production des oliviers, les résultats obtenus à la fin de 1950 doivent être considérés comme très remarquables. C'est ce que souligne M. Périllier, qui prit d'autre part occasion de l'importance que présente pour Sfax la culture de l'olivier pour exposer les idées du Gouvernement en matière de reboisement. Comme tous les pays méditerranéens, la Tunisie ira très rapidement vers

la ruine si la porportion des forêts était trop faible. Or, elles ont déjà beaucoup trop diminué et tous les efforts doivent être faits en vue d'un reboisement important et rapide. Depuis 1945, plus de 5.000 hectares de dunes ont été reboisés, ce qui représente 8 millions 1/2 de plants et 15 pépinières ont été constituées. Mais les projets étaient plus ambitieux, puisqu'en 1945 c'est 32.000 hectares de reboisement sur sable, à la cadence de 2.000 hectares par an et 43.000 hectares de reboisement sur sol menacé par l'érosion, à la cadence de 3.000 hectares qui avaient été prévus. Des mesures nouvelles doivent donc être prises, a précisé M. le Résident Général, qui a rappelé que certains pays avaient édicté dans certaines conditions de véritables obligations de planter.

Puis, ce furent les problèmes que posent la culture des oliviers, la production et le commerce de l'huile qui furent envisagés. M. Périllier visita une importante huilerie coopérative, l'huilerie de l'U.P.O.T.S, qui est capable de triturer en 24 heures, 60 tonnes d'olives correspondant à une production journalière de 13.000 kgs d'huile. Cette capacité s'étant avérée en 1950 encore insuffisante, deux autres usines furent louées par la coopérative : les trois usines ont, pendant la campagne précédente, absorbé un total de 6.000 tonnes d'olives et produit 1.500.000 kgs d'huile. Ces résultats, qui peuvent être pris comme exemple de l'activité des huileries, sont d'autant plus intéressants qu'ils ont été obtenus dans le cadre de la coopération.

Enfin, c'est à la Chambre Mixte de Commerce et d'Agriculture du Sud que se termina la visite du Résident Général à Sfax. L'ensemble des problèmes que pose l'activité agricole, industrielle et maritime des régions du Sud Tunisien y furent examinés. Les relations commerciales, que Sfax a noué avec le reste de la Tunisie, la France et les grandes puissances économiques du monde, ont été notées, au terme de cette réunion, comme une démonstration de l'activité des pays du sud, pourtant moins favorisés que d'autres par la nature.

* * *

Les 5 et 6 novembre M. le Résident Général, accompagné du cortège officiel, visitait Gafsa, puis Tozeur et Nefta.

Quelles que soient les conditions particulières à la vie d'une oasis enserrée par le désert, les mêmes problèmes se posent à Gafsa que dans les autres villes de la Régence : il est nécessaire de construire plus d'écoles, d'agrandir les hôpitaux et les dispensaires, de développer l'action municipale. Mais c'est le problème de l'eau qui est évidemment essentiel dans de telles régions, car c'est d'elle que dépend la conservation et le développement non seulement des palmeraies mais des plantations très variées qui sont la principale richesse de la circonscription.

Il fut noté, que grâce, en particulier aux mesures prises dans le cadre de la politique du paysanat, il existe en 1950 dans l'ensemble de la circonscription à Gafsa 1.740.000 arbres fruitiers dont

710.000 oliviers, 850.000 amandiers, 180.000 figuiers. Le creusement de puits, la distribution des arbres jeunes, l'attribution de prêts aux fellahs doivent continuer et s'intensifier. Indiquons qu'une expérience intéressante est faite par la création de 2 coopératives de plantations d'arbres fruitiers en terres collectives. Les explications données sur l'importance de l'eau pour le développement de l'arboriculture trouvèrent leur démonstration concrète dans l'inauguration par le Résident Général d'un barrage destiné à l'irrigation.

A Tozeur, il va de soi que c'est la datte qui prit la première place dans les entretiens et les visites. La situation assez difficile du commerce de la datte fut indiquée, de même que les moyens d'y remédier. Mais la ressource que peut être pour un centre comme Tozeur le développement du tourisme fut également notée et sur ce point encore des suggestions furent présentées pour le favoriser. Pour reprendre, en conclusion, les termes employés par M. Périllier « la modernisation de la population » de ces oasis impose la modernisation corrélative des méthodes de production et du commerce.

Les questions étudiées à Nefta ne furent pas très différentes. M. le Résident Général y précisa qu'un système d'assurance en faveur des producteurs de dattes était à l'examen.

Prenant exemple du problème de la répartition des terres du Neit-tala, il nota la nécessité d'une réforme du régime foncier : pour nourrir la population tunisienne, qui compte chaque année environ 60.000 unités de plus, il est indispensable d'étendre les zones cultivables en favorisant au maximum la petite propriété.

* * *

Les 20, 21 et 22 novembre, M. Périllier s'est rendu en hélicoptère à Medjez-el-Bab, Kairouan et différents centres voisins.

Medjez-el-Bab est un centre agricole particulièrement riche. La population de cette région de céréales, où l'on prévoit cette année encore de bonnes récoltes, augmente très rapidement, ce qui exige le développement continu des établissements hospitaliers, des écoles et des voies de communication. M. le Résident Général indiqua aux autorités de Medjez-el-Bab qu'il mettrait rapidement à l'étude les différentes demandes présentées.

C'est à Kairouan que se rendit ensuite le cortège officiel. Si Kairouan poursuit son existence traditionnelle, il est certain que l'immense plaine qui l'entoure et qui est actuellement trop peu cultivée doit être mise en valeur par des travaux d'équipement permettant en particulier des irrigations; l'activité de la ville même de Kairouan s'en trouverait de ce fait ranimée. L'œuvre de la Municipalité de Kairouan, rendue très difficile en raison de la faible capacité financière d'un grand nombre de ses habitants, pourra seulement alors s'amplifier.

Cette situation économique et les projets d'amélioration furent le principal objet des entretiens de M. le Résident Général.

LA VIE ADMINISTRATIVE

La Commission Mixte de Législation du Grand Conseil de la Tunisie s'est réunie le 14 novembre 1950. Elle a examiné des textes relatifs aux questions suivantes :

- accidents du travail
- tissage
- domaine forestier
- litiges douaniers
- réglementation des loyers
- bilan des coopératives.

— Le Conseil de Cabinet s'est réuni le mardi 14 novembre 1950 sous la présidence de S. E. M'Hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Au cours de cette séance, le Conseil a poursuivi la discussion relative à la commercialisation des huiles de la campagne 1950-51.

Il a poursuivi également l'examen des diverses questions qui se rattachent au coût de la vie.

— Le Conseil de Cabinet s'est réuni de nouveau le mardi 28 novembre 1950 sous la présidence du Premier Ministre.

Poursuivant l'étude des projets de relèvement des salaires, il a pris connaissance des revendications et des avis exprimés en Commission Centrale des salaires le 24 novembre 1950. Le Conseil a décidé de prendre, dans les jours suivants, des décisions tant pour le secteur industriel et commercial que pour le secteur agricole.

LA VIE ÉCONOMIQUE

LE CONGRES INTERNATIONAL DE LA DATTE

Du 4 au 12 novembre, s'est tenu en Tunisie le Congrès International de la Datte placé sous la présidence de Son Altesse Sidi Lamine Pacha Bey et de M. le Résident Général de France à Tunis.

Cette manifestation a eu pour but l'étude des problèmes techniques intéressant la datte dans les domaines de la production, du conditionnement, de la fabrication des dérivés et de la consommation; elle a en outre permis des échanges de vues et des rapports entre les techniciens mondiaux intéressés par ces problèmes.

Après la séance d'inauguration qui a eu lieu le 6 novembre à Tunis sous la présidence de S. E. Si M'Zali, Ministre du Commerce et de l'Industrie, des communications techniques furent présentées au Congrès dans le courant de cette première journée.

Un train spécial a ensuite mené les congressistes à Sfax, Gabès et Tozeur, où des séances de travail furent organisées.

Ces réunions, la visite des lieux de production et des installations complémentaires ont permis de situer exactement la place occupée par la Tunisie dans le marché mondial de la datte.

LA VIE FINANCIÈRE

Durant le mois de novembre, la Direction des Finances a, en matière budgétaire, procédé à la mise au point du règlement définitif du budget de l'exercice 1949-1950. En ce qui concerne le budget du prochain exercice, elle a poursuivi l'examen des propositions de dépenses au fur et à mesure de leur envoi par les divers Ministères et Administrations et elle étudie les diverses propositions de recettes correspondantes.

* * *

En matière de crédit, la Commission des Prêts aux Anciens Combattants a tenu une réunion le 6 novembre au cours de laquelle, sur un total de 88.820.200 frs de prêts demandés par l'intermédiaire de la Banque Populaire, de la Coopérative tunisienne de Crédit et de la Caisse Mutuelle de Crédit agricole, elle a émis un avis favorable à l'attribution de prêts pour 71.587.040 francs.

S'est également réunie, le 15 novembre, la Commission Consultative instituée par l'arrêté du 8 janvier 1944 pour l'examen des demandes de lettres de crédit-démarrage. Sur 7 demandes présentées, 4 ont été retenues pour un total de 20.095.000 francs.

* * *

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, la campagne de distribution des prêts de semences destinés aux emblavures est en cours. Elle est très avancée dans les régions du sud où la pluviométrie s'est montrée très favorable. Elle est moins en avance dans le nord, mais s'y poursuit cependant; toutefois, en raison des récoltes satisfaisantes des dernières années, il est à prévoir que les demandes de prêts seront inférieures à ce qui avait été prévu.

Afin de parvenir à une amélioration de la qualité des blés durs qui laissait à désirer dans certaines régions de la Régence, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance prêtent le concours de leur personnel et de leurs installations à la Coopérative des Semences (C.O.S.E.M.) pour procéder à des échanges de semences. Malgré la propagande effectuée en faveur de cette activité éminemment favorable aux cultivateurs, on note un accueil relativement réticent de ce mode d'échange dans certaines circonscriptions; par contre, il est très favorablement accueilli dans d'autres.

* * *

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, l'activité a été réduite au cours de la première quinzaine du mois de novembre; par contre, à partir du 15, le marché s'est ressaisi et le volume des transactions mensuelles a atteint 7.801.000 frs, chiffre supérieur à celui de la moyenne mensuelle de l'année 1949.

Au cours de ce mois, la tendance générale du marché s'est montrée bien orientée laissant entrevoir une perspective de hausse. Les fonds publics continuent à être recherchés, mais les offres demeurent insuffisantes pour satisfaire toutes les demandes. Le cours des

« Caisse Foncière » évolue autour de 800 francs; les valeurs des sociétés concessionnaires sont rarement cotées.

En matière agricole, les grèves des ouvriers agricoles n'ont eu aucune influence sur les cours.

En matière industrielle et immobilière, les titres sont activement échangés et certaines valeurs ont légèrement avancé.

LA VIE SOCIALE

La Commission Centrale de Révision des Salaires a été consultée le 24 novembre sur l'éventualité d'un relèvement général des rémunérations ouvrières dans le commerce, l'industrie et les professions libérales.

Bien que les avis émis par les différentes délégations composant la commission aient été très partagés, il s'est finalement dégagé de l'ensemble des débats l'impression que, pour l'immédiat, le rétablissement du rapport qui existait entre les prix et les salaires à la fin de l'été 1948, devait être envisagé par la majoration des barèmes de salaires minima.

La décision ultérieure du Gouvernement n'a d'ailleurs pas été limitée au rajustement des salaires industriels et commerciaux.

A compter du 1^{er} décembre 1950 sont entrées simultanément en vigueur des mesures concernant les prix de plusieurs denrées essentielles — pain et sucre notamment — ainsi que le niveau des rémunérations dans tous les secteurs de l'économie.

Dans l'industrie, le commerce et les professions libérales, les salaires minima réglementaires sont majorés de 17 %; l'indemnité de transport pour les travailleurs de Tunis et de la banlieue est portée de 10 à 12 francs par demi-journée; les autres indemnités accessoires aux salaires (sauf lorsqu'elles sont déterminées en pourcentage du principal) sont relevées de 60 %. Le salaire du manoeuvre non spécialisé ne peut en outre, en aucun cas, être inférieur à 51 francs par heure pour les grandes villes et leur banlieue.

Dans l'agriculture, les minima au-dessous desquels aucun salaire en espèces ne peut être convenu sont portés à 210, 222 et 234 francs par jour, suivant les régions, pour les ouvriers adultes et de sexe masculin.

* * *

Comme on l'a indiqué plus haut, la Commission Mixte de Législation du Grand Conseil a eu à examiner, au cours de sa séance du 14 novembre 1950, un projet de décret modifiant, en ce qui concerne l'article 20, les dispositions édictées le 8 septembre 1949.

On sait que ces dispositions accordent des majorations, bonifications et allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants-droit. Elles exigent que les demandes de prestations, pour aboutir au rappel des sommes dues à ce titre, à partir du 1^{er} juillet 1946 ou du point de départ de la rente, si celui-ci est postérieur, soient présentées dans l'année qui a suivi la promulgation du texte ou le prononcé de la décision judiciaire fixant la rente.

Ainsi le délai imparti aux personnes, dont la rente a été fixée par décision judiciaire antérieure à septembre 1949, expirait au début de septembre dernier. Depuis, les retardataires ne peuvent plus obtenir le bénéfice du texte qu'à partir du premier jour du trimestre au cours duquel ils produisent leur demande.

Il est de fait que, malgré la publicité donnée à la réforme, durant douze mois écoulés, par la presse et la radio et par l'organe des autorités administratives et judiciaires, des demandes nouvelles surgissent chaque jour en nombre appréciable.

Pour ne pas priver les retardataires de rappels souvent importants, surtout lorsqu'il s'agit de grands invalides, il a paru équitable de proroger jusqu'au 1^{er} janvier 1951 le délai d'un an dont il s'agit.

Tel était le but du projet de décret soumis à l'appréciation de la Commission Mixte de Législation, qui l'a approuvé.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Tunis retrouve sa physionomie hivernale, marquée depuis quelques années déjà par une vive et multiple activité intellectuelle, dont l'intérêt et le caractère exceptionnel ont été maintes fois soulignés par de bons observateurs venus de France ou de l'étranger.

Si les conférences n'ont pas encore le rythme qu'elles connaîtront au cœur de l'hiver, elles ont été cependant nombreuses et appréciées.

A l'Alliance Française, M. Jean-Jacques Bernard, qui avait déjà parlé en octobre, a donné une conférence sur le « Salon de l'Arse nal en 1830, berceau du Romantisme ». Puis M. Jacques des Roches, journaliste, a traité de « L'Autriche de 1914 à 1950 » ; il avait fait le même exposé dans plusieurs villes de l'intérieur.

L'Essor, dont les activités ne se limitent pas au théâtre d'amateurs, a inauguré sa saison de conférences avec « La Tunisie vertueuse », présentée par M^e Raoul Darmon et par « 1940-1950 : Du roman policier au roman noir », qu'a étudié M. Marcel Tournier, le libraire de Tunis maintenant à Paris qui a tant fait dans le passé pour les lettres et les arts, ainsi, on s'en souvient, que le rappelait notamment Henry de Montherlant dans l'introduction de « Aux fontaines du désir ».

Sur l'initiative de l'Archevêché, Mgr Délépine, Recteur de l'Université Catholique de Lille et géologue, a fait six cours très suivis, sur « les origines de la terre et de l'espèce humaine ».

* * *

Quatre concerts municipaux, avec le concours de Radio-Tunis, ont fait entendre, avec les chefs d'orchestre Jean Clergue et Louis Gava, M. Olivier Messiaen et la pianiste Yvonne Loriod, le violoncelliste André Navarra et les pianistes Marie-Thérèse Fourneau et Janine Andrade.

Les mêmes virtuoses se sont produits à l'Alliance Française, toujours avec la collaboration de Radio-Tunis : Olivier Messiaen, qui a

donné un récital commenté de plusieurs de ses œuvres; la cantatrice Marcelle Sislian, accompagnée par Micheline Ostermeyer; la pianiste Françoise Labroquère et Mme Orane Demazis qui a dit des poèmes, mimé quelques scènes et narré des souvenirs de sa carrière.

Les jeunesses musicales de France ont consacré, à l'occasion du bi-centenaire de sa mort tout un concert à Jean-Sébastien Bach, avec le concours du compositeur et pianiste Maillard-Verger, du baryton Guy Mollet et de M. Norbert Dufourcq qui a commenté ce concert. Une seconde séance, non plus réservée exclusivement aux jeunesses musicales, a été donnée à l'Alliance Française.

* * *

La saison théâtrale a débuté par la représentation de « Un tramway nommé Désir » avec Madeleine Robinson. Ont suivi deux comédies « L'Amour vient en jouant » avec Claude Dauphin, et « Aux quatre coins », avec Madeleine Sologne, et l'auteur, Jean Marsan.

Au Colisée, ont été données « Huis-Clos » et « la Putain Respectueuse » avec Marie Déa, Lucienne Lemarchand et Ginette Leclerc.

L'Essor a présenté de son côté « Bouton d'Avril » un acte de Bernard Zimmer, et « Marlborough s'en va-t-en guerre », de Marcel Achard, avec musique de scène de Georges Auric. La partie musicale était dirigée par Georges Guittard.

Enfin c'est au Théâtre Municipal que s'est produite, une troupe italienne d'opéra, qui a exécuté successivement « La Traviata », « La Tosca », « Manon », « Madame Butterfly » et « La Vie de Bohème ».

* * *

L'Alliance Française a hébergé l'exposition artistique des élèves, anciens élèves et amis de l'École des Beaux-Arts de Tunis, qui a été inaugurée par M. le Résident Général.

On note encore diverses expositions particulières, notamment celle de M. Jean Simon (pastels et objets en laque) à la Librairie de l'Alliance Française. La Galerie Ars a exposé, de Mosès Lévy, des monotypes, des dessins et aquarelles; ces œuvres, fort diverses mais d'une extrême séduction dans leur élégance aigüe, ont recueilli un grand succès.

* * *

Le 9 novembre, au cours d'une séance solennelle qui réunissait les plus hautes autorités de la Régence, a été ouverte par M. Sarrailh, Recteur de l'Université de Paris, l'année universitaire 1950-1951 à l'Institut des Hautes Études de Tunis. La cérémonie était présidée par M. le Résident Général et l'on notait la présence de M. Davy, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, qui avait accompagné à Tunis M. Sarrailh. Des discours ont été prononcés par M. Paye, Directeur de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, M. Fromont, professeur à la Faculté de droit de Paris, M. Roche, professeur au Collège de France, président de l'Institut des Hautes Études, et M. Sarrailh.